



Bureau de Paris  
16 Rue de Monceau  
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

[www.bakertilly-sofideec.com](http://www.bakertilly-sofideec.com)

## **ASSOCIATION POLLINIS FRANCE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
10 rue Saint Marc  
75002 PARIS  
SIREN : 752.975.920 – NAF : 9499Z

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

## ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

10 rue Saint Marc

75002 PARIS

SIREN : 752.975.920 – NAF : 9499Z

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents de l'**Association POLLINIS FRANCE**

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **l'Association Pollinis France** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'épidémie de Coronavirus et l'impact sur la poursuite des activités de l'Association.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2020

Pour **BAKER TILLY SOFIDEEC**  
Commissaire aux Comptes titulaire  
Membre de la CRCC de Paris



**Sophie AH KIANE**  
Expert-comptable  
Commissaire aux comptes, Associée  
Membre de la CRCC de Paris

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	200 964	172 918	28 046	5,88	18 222	4,77
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	4 885	4 086	799	0,17	2 373	0,62
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours					131 031	34,27
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 100		5 100	1,07	5 100	1,33
<b>TOTAL (I)</b>	<b>210 949</b>	<b>177 004</b>	<b>33 945</b>	<b>7,12</b>	<b>156 725</b>	<b>40,99</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	1 000		1 000	0,21		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	60		60	0,01		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	441 776		441 776	92,66	225 579	59,00
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>442 836</b>		<b>442 836</b>	<b>92,88</b>	<b>225 579</b>	<b>59,00</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>653 785</b>	<b>177 004</b>	<b>476 781</b>	<b>100,00</b>	<b>382 305</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	278 363	58,38	302 042	79,01
Résultat de l'exercice	55 261	11,59	-23 679	-6,18
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>333 623</b>	69,97	<b>278 363</b>	72,81
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 239	5,08	28 609	7,48
Autres	118 919	24,94	75 333	19,70
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>143 157</b>	30,03	<b>103 942</b>	27,19
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>476 781</b>	100,00	<b>382 305</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services									
<b>Montants nets produits d'expl.</b>									
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Cotisations			210	0,02			210	N/S	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			1 348 292	99,98	949 014	92,55	399 278	42,07	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			37	0,00	76 363	7,45	-76 326	-99,94	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 348 539</b>	<b>100,00</b>	<b>1 025 377</b>	<b>100,00</b>	<b>323 162</b>	<b>31,52</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 348 539</b>	<b>100,00</b>	<b>1 025 377</b>	<b>100,00</b>	<b>323 162</b>	<b>31,52</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>									
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
Sur opérations de gestion					12 892	1,26	-12 892	-100,00	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>					<b>12 892</b>	<b>1,26</b>	<b>-12 892</b>	<b>-100,00</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>1 348 539</b>	<b>100,00</b>	<b>1 038 268</b>	<b>101,26</b>	<b>310 271</b>	<b>29,88</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>					<b>-23 679</b>	<b>-2,30</b>	<b>23 679</b>	<b>-100,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 348 539</b>	<b>100,00</b>	<b>1 061 947</b>	<b>103,57</b>	<b>286 592</b>	<b>26,99</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			535 389	39,70	419 924	40,95	115 465	27,50	
Services extérieurs			32 741	2,43	26 161	2,55	6 580	25,15	
Autres services extérieurs			43 650	3,24	55 784	5,44	-12 134	-21,74	
Impôts, taxes et versements assimilés			16 271	1,21	19 369	1,89	-3 098	-15,98	
Salaires et traitements			390 032	28,92	369 659	36,05	20 373	5,51	
Charges sociales			152 405	11,30	151 666	14,79	739	0,49	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	122 780	9,10	19 382	1,89	103 398	533,47
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	8	0,00	1	0,00	7	700,00
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 293 278</b>	<b>95,90</b>	<b>1 061 947</b>	<b>103,57</b>	<b>231 331</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 293 278</b>	<b>95,90</b>	<b>1 061 947</b>	<b>103,57</b>	<b>231 331</b>	<b>21,78</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>55 261</b>	<b>4,10</b>			<b>55 261</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 348 539</b>	<b>100,00</b>	<b>1 061 947</b>	<b>103,57</b>	<b>286 592</b>	<b>26,99</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

# **POLLINIS**

10 rue saint marc  
75002 PARIS

## ***ANNEXES***

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

édité le 29/05/2020

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 476 780,76 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 55 260,58 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/05/2020 par les dirigeants.

## 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Les comptes au 31 décembre 2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID 19.

Les conséquences du COVID 19 sur les opérations de 2020 ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si la pandémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus et la trésorerie pourraient se matérialiser

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.3 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**2.2.4 - Contributions volontaires :**

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

## ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2020

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	69 933	131 031		200 964
Immobilisations corporelles	135 916		131 031	4 885
Immobilisations financières	5 100			5 100
TOTAL	210 949	131 031	131 031	210 949

## 3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	51 711	121 207	172 918
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 512	1 574		4 086
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	2 512	1 574		4 086
TOTAL GENERAL (I+II+III)	54 223	122 781		177 004

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2020

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	24 239	24 239		
Dettes fiscales & sociales	115 306	115 306		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 612	3 612		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	143 157	143 157		

**4.2 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	24 239
Dettes fiscales & sociales	115 306
Autres dettes	
TOTAL	139 545

**5 - Notes sur le compte de résultat**

**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non Cadres	4	
TOTAL	9	0

**6.2 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 600 E.

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES *			1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		1 348 285
1.1. Réalisées en France	871 608	871 608	1.1. Dons et legs collectés	1 348 285	
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés		
- Actions réalisées directement			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	127 803	127 803			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			2 – AUTRES FONDS PRIVES	210	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	293 867	293 867	4 – AUTRES PRODUITS	44	
1 – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 293 278		1 – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 348 539	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	55 261		IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V – TOTAL GENERAL	1 348 539		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI – TOTAL GENERAL	1 348 539	
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
			VOLONTAIRES EN NATURE		
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS		
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature Dons en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges					
Total			Total		

\* ou dépenses opérationnelles